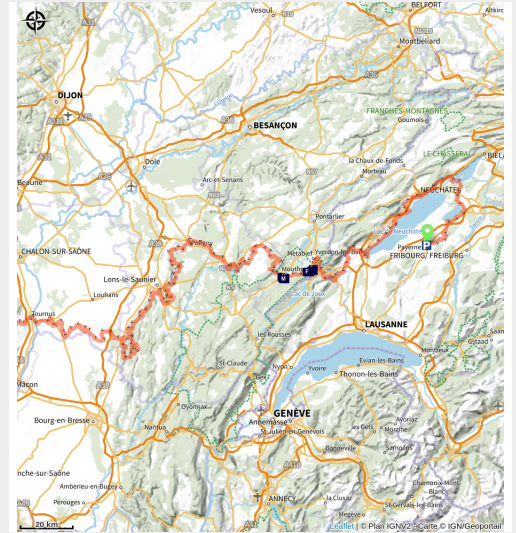


ViaCluny

Champagnole Nozeroy Jura - Cerniébaud



Village de Baume-les-Messieurs (© Jack Carrot/Jura Tourisme)



ViaCluny.fr est un nouvel itinéraire culturel de randonnée reliant 26 sites clunisiens et assurant la jonction entre deux axes des chemins de Compostelle. Deux variantes d'accès au départ de Morteau et Dole rejoignent le grand itinéraire séquencé en 26 étapes, auquel viennent s'ajouter 11 boucles de randonnée à la journée.

Infos pratiques

Pratique : Rando pédestre

Durée : 26 jours

Longueur : 532.7 km

Dénivelé positif : 13326 m

Difficulté : Difficile

Type : Itinérance

Thèmes : Faune et flore, Histoire et patrimoine, Naturel, Oenologique

Itinéraire

Départ : Payerne

Arrivée : Cluny

Balisage :  GR® (Grandes Randonnées)

Communes : 1. Cerniébaud

2. Mignovillard

3. Bief-du-Fourg

4. Censeau

5. Esserval-Tartre

6. Mièges

7. Nozeroy

8. Doye

9. Conte

10. Charency

11. Lent

12. Bourg-de-Sirod

13. Sirod

14. Sapois

15. Champagnole

16. Vannoz

17. Ardon

18. Montrond

19. Molain

20. Poligny

21. Chausсенans

22. Chamole

23. Vaux-sur-Poligny

24. Barretaine

25. Miéry

26. Plasne

27. Saint-Lothain

28. Frontenay

29. Passenans

30. Menétru-le-Vignoble

31. Château-Chalon

32. Blois-sur-Seille

33. Nevy-sur-Seille

34. Hauteroche

35. Baume-les-Messieurs

36. Perrigny

37. Conliège

38. Revigny

39. Publy

40. Saint-Maur

41. Vernantois

42. Montaigu

43. Macornay

44. Courbouzon

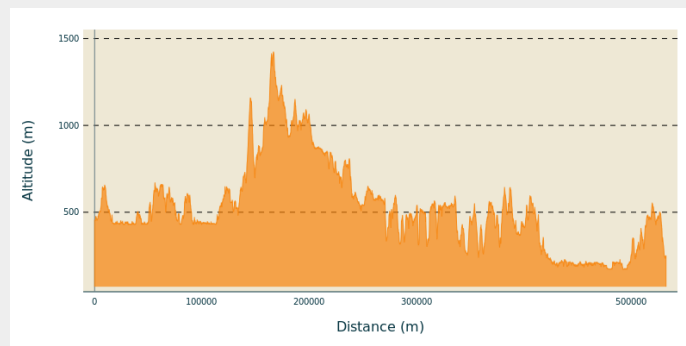
45. Gevingey

46. Geruge

47. La Chailleuse

- 48. Val-Sonnette
- 49. Rotalier
- 50. Beaufort-Orbagna
- 51. Rosay
- 52. Cuisia
- 53. Gizia
- 54. Chevreux
- 55. Digna
- 56. Graye-et-Charnay
- 57. Véria
- 58. Gigny
- 59. Andelot-Morval
- 60. Thoissia
- 61. Les Trois-Châteaux
- 62. Montagna-le-Reconduit

Profil altimétrique



Altitude min 171 m Altitude max 1423 m

ViaCluny.fr, c'est 550 km de sentier de randonnée balisés entre la Suisse et la France permettant de découvrir le voyage des moines bâtisseurs de l'abbaye de Cluny, guidés par l'abbé Bernon il y a plus de 1100 ans, et aussi de découvrir leur rayonnement et possessions.

En empruntant ViaCluny.fr en itinérance ou en boucle, les randonneurs pourront découvrir la richesse du patrimoine historique et culturel du massif jurassien à travers les 26 sites clunisiens traversés mais également les nombreuses villes et villages de caractère comme Nozeroy, Tournus, ou Morat. Depuis Payerne en Suisse jusqu'à Cluny en Bourgogne Franche-Comté, en traversant d'est en ouest les montagnes du Jura, la nature est également omniprésente, cascades, lacs, rivières, forêts, reculées, crêts et combes sont également au rendez-vous de cette grande aventure. Tout comme les nombreux panoramas et la gastronomie à travers les nombreuses AOC de Bourgogne Franche-Comté et de Suisse.

ViaCluny.fr est porté par l'association « Chemin de Cluny Franche-Comté Bourgogne » composée de passionnés de randonnée et de patrimoine. Elle a pour objectif de promouvoir un Itinéraire Culturel Européen (ICE) pédestre s'inscrivant dans le schéma formalisé des itinéraires des chemins de Cluny porté par la Fédération Européenne des Sites Clunisiens dont le réseau est reconnu « Grand Itinéraire culturel » par le Conseil de l'Europe.

Plus d'informations : www.viacluny.fr

Sur votre chemin...



Le Mont d'Or (A)
Les trésors de la crête du Mont d'Or
(C)
Le pré bois et les épicéas toupies
(E)
Belvédère de la source du Doubs
(G)
Le Solitaire, inséparable de ses
tourbières (I)

Le Faucon pèlerin (B)
La Gentiane acaule (D)
L'alpage (F)
La source du Doubs (H)
Tourbière de Mouthe (J)

La tourbière du Moutat (K)
Exploitation de la tourbe par
l'Homme (M)

Les Sphaignes (L)
Le Cincle plongeur (N)

Toutes les infos pratiques

Recommandations

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de prendre de quoi vous ravitailler, de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces.

Dans le Jura, les randonnées empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vigneron, bergers...).

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jeter aucun déchet, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zone Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abatage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

Comment venir ?

Parking conseillé

Parking de la Gare de Payerne

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Grand tétras

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Haut-Jura

29 Le Village

39310 Lajoux

03 84 34 12 30

www.parc-haut-jura.fr

Le Grand Tétras est une espèce emblématique des forêts de montagnes françaises. Son apparence et son comportement font de lui un oiseau très atypique. Pouvoir l'observer relève d'un vrai défi, tant cet oiseau est discret, mais s'avère être un souvenir mémorable.

En hiver, son activité est réduite au minimum. Il passe la quasi-totalité de la journée perché dans un arbre et consomme uniquement des aiguilles de sapin. Une nourriture très peu énergétique. Cette période est critique pour sa survie. Un oiseau subissant un dérangement régulier va puiser dans ses maigres réserves et finir par en subir les conséquences. Sa sensibilité à la prédation aura augmenté, ou bien il dépérira simplement à cause du manque d'énergie. Une autre période critique prend place du printemps au début de l'été avec la couvaison. Si la poule est surprise plusieurs fois, elle va abandonner le nid et laisser ses poussins seuls, sans protection. La survie des jeunes étant déjà très faible naturellement, ce phénomène accentue, d'autant plus, ce risque de mortalité chez les jeunes oiseaux.

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec le Grand tétras en période de nidification sont principalement les pratiques sportives terrestres comme la randonnée, le ski, le VTT.

Arrêté préfectoral de protection des biotopes des Forêts d'altitude du Haut-Jura

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact :

Parc naturel régional du Haut-Jura

29 Le Village

39310 Lajoux

03 84 34 12 30

www.parc-haut-jura.fr/

Ces zonages réglementaires sont mis en place pour garantir le maintien de ces forêts représentant l'habitat de nombreuses espèces protégées du massif : Grand Tétras, Gélinotte des bois, Petites chouettes de Montagne, Lynx d'Europe etc...

La réglementation concerne principalement la période du **15 décembre au 30 juin** et organise / limite la fréquentation / les activités au sein de ces forêts.

Respecter cette réglementation c'est participer à la protection de ces formidables forêts, et peut être la chance d'observer l'une de ces espèces emblématiques.



APPB Reculées de la Haute Seille

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bourgogne-franche-comte.lpo.fr

FR3800680 - Reculées De La Haute Seille

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Faucon crécerelle, Grand corbeau, Grand-duc d'Europe, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers, Hirondelle de fenêtre, Molosse de Cestoni, Vespère de Savi.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie des espèces concernées, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope couvrant des habitats de falaise, d'éboulis, de pelouse et de forêt de pente.

Dans ce périmètre, est interdit :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique des activités sportives et de loisir sur les parois rocheuses : l'escalade, y compris la descente en rappel, le canyoning à l'exception de la zone équipée à « Sermu ».

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

APPB CORNICHES CALCAIRES - Falaises du Mont d'Or

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10
Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800749 - Corniches calcaires du département du Doubs
Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises du Mont d'Or sur les communes de Jougne et de Longeville-Mont-d'Or.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 15/06) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses par tout aéronef (sauf zone définie où la pratique du vol libre est autorisée toute l'année - se reporter à l'arrêté)
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

APPB CORNICHES CALCAIRES - CREUX DE REVIGNY

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté
Mail : franche-comte@lpo.fr
Tel : 03 81 50 43 10
Site : www.bfc.lpo.fr



Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises du Creux de Revigny sur la commune de Revigny.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPB Vallée de la seille entre Branges et Cuisery

Période de sensibilité : Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre

Contact : LPO - DT Côte-d'Or

Mail : cote-dor@lpo.fr

Tel : 03 80 56 27 02

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800918 - Vallée de la seille entre Branges et Cuisery
Espèce concernée : Blongios nain

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré une zone de protection de biotope sur la Vallée de la seille entre Branges et Cuisery.

Dans ce périmètre et tout au long de l'année, est interdit :

- L'accostage de tout lieu non prévu à cet effet
- Tout dépôt ou abandon de déchets ou autres matériaux, tout déversement de produits de quelque nature qu'ils soient et tout remblaiement
- la pénétration des personnes dans les roselières quel que soit leur degré de maturité, par voie de terre ou par voie d'eau.

De plus en période de nidification (du 15/04 au 15/09), la pénétration dans les roselières par des animaux domestique est interdite.

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce

APPB CORNICHES CALCAIRES - CIRQUE DE GIZIA

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le Cirque de Gizia sur la commune de Gizia.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPB CORNICHES CALCAIRES - ROCHER DES COMMERES

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le Rocher des Commères sur la commune de Sirod.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPB CORNICHES CALCAIRES - ROCHES GRAVIERS

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les Roches Gravieres sur les communes de Sirod et de Bourg-de-Sirod.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPB CORNICHES CALCAIRES - ROCHER GAILLARD

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le Rocher Gaillard sur la commune de Bourg-de-Sirod.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPB CORNICHES CALCAIRES - LES LATETS

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises du Lattet sur la commune de Menétru-le-Vignoble.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie (attention certains sites sont exclus : se référer à l'article 7 pour cette dernière activité)
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPB CORNICHES CALCAIRES - LE BAUDOYEN

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises du Baudoyen sur les communes de Poligny et de Vaux-sous-Poligny.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

Réserve Nationale Régionale des Grottes de la Côte de la Baume

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : CPEPESC FC
3 rue Beauregard 25000 Besancon
Tél. 03 81 88 66 71
Mail: rnr@cpepesc.org
<https://cpepesc.org/>

Classement en Réserve Naturelle Régionale depuis le 17 novembre 2017.
Arrêté de Protection de Biotope du 15 novembre n°2013186-0010 "corniches calcaires du Jura"
Arrêté n°2021-G-08351 relatif au plan de circulation des véhicules non motorisés sur les Réserves Naturelles Régionales.

Pour assurer la pérennité de cet espace naturel protégé, il convient de respecter la réglementation en vigueur.

Sont interdits :

- la cueillette des végétaux et des champignons, excepté la cueillette traditionnelle,
- le prélèvement d'animaux, excepté les escargots pour consommation personnelle,
- la collecte de fossiles, de minéraux et de spécimens archéologiques,
- la divagation d'animaux domestiques,
- le feu,
- la circulation de véhicules à moteurs, la circulation à cheval, à vélo, à vélo à assistance électrique ou autre véhicule non motorisé,
- l'abandon de déchets,
- les perturbations sonores et lumineuses,
- les rassemblements et manifestations sportives ou de loisirs,
- le camping et le bivouac,
- l'escalade, la spéléologie et le survol à moins de 150m de la corniche, du 15 février au 15 juin, au Trou de la Baume.

Accès aux parties souterraines règlementé ainsi:

- Rivière de la Baume: interdit entre le 1 novembre et le 31 mai.
- Trou de la Baume: interdit entre le 15 avril et le 15 octobre.

Hors des parties souterraines, la circulation à pied est autorisée et les chiens doivent être tenus en laisse.

APPB CORNICHES CALCAIRES - CHATEAU-CHALON

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté
Mail : franche-comte@lpo.fr
Tel : 03 81 50 43 10

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harlebièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises de Château-Chalon sur la commune éponyme.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

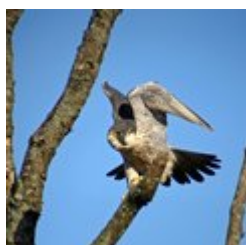
Sur votre chemin...



Le Mont d'Or (A)

Appelé aussi le vacherin du Haut-Doubs, le Mont d'Or est un fromage à pâte molle légèrement pressée. Pour bénéficier de l'Appellation d'Origine Contrôlée, il se fabrique du 15 août au 15 mars, à plus de 700 m d'altitude dans une zone géographique délimitée par la source du Doubs, la frontière suisse et le Saut du Doubs. À base de lait cru de vaches montbéliardes, son caillé, une fois démoulé, est cerclé d'une "sangle" d'épicéa, partie souple prélevée entre l'écorce et l'aubier. Son affinage demande qu'il soit frotté avec de l'eau salée et retourné chaque jour pendant 3 semaines au minimum, avant d'être glissé dans une boîte d'épicéa.

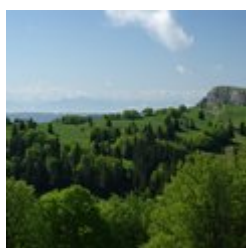
Crédit photo : PNRHJ



Le Faucon pèlerin (B)

Ce rapace est principalement ornithophage, c'est-à-dire qu'il se nourrit essentiellement d'oiseaux, qu'il capture en vol à une vitesse foudroyante vertigineuse qui peut atteindre 350 km/h. Posté à l'affût, il repère sa proie, puis prend de l'altitude avant d'amorcer une attaque en piqué « ailes fermées » dans l'angle mort de la vision de l'oiseau. Les falaises du Mont d'Or offrent au Faucon pèlerin un habitat idéal pour nicher.

Crédit photo : Fabrice Croset



Les trésors de la crête du Mont d'Or (C)

Véritable «jardin botanique», les pelouses d'altitude de la crête du Mont d'Or abritent une richesse floristique exceptionnelle. Des fleurs rares, comme la Pulsatille des alpes ou la Nigritelle d'Autriche y ont trouvé refuge. Dans une politique de développement raisonné, ce site d'exception est classé Espace Naturel Sensible par le Département du Doubs et a également été intégré au réseau européen des sites préservés Natura 2000. Ces classements visent à concilier les activités humaines avec les sensibilités environnementales, permettant ainsi de protéger et de valoriser le milieu tout en assurant une vitalité économique au territoire. En savoir plus: www.doubs.fr/index.php/les-espaces-naturels-sensibles

Crédit photo : GTJ / F. Berlluchi



La Gentiane acaule (D)

Au sein des pâtures sous le Mont d'Or, des fleurs en trompette d'un bleu profond attirent le regard. La Gentiane acaule (ou de Koch) est une espèce dont la rareté égale la beauté. Elle doit son nom (acaule = «sans tige») à sa tige extrêmement courte. Elle fleurit assez tôt dans la saison; les mois de mai ou de juin sont donc à privilégier pour avoir la chance de l'observer. Attention, il s'agit d'une espèce protégée en Franche-Comté, le randonneur se contentera donc de l'observer, surtout de ne pas la cueillir! Elle côtoie ici sa très similaire cousine, la Gentiane de Clusius. Pour les différencier, armez-vous de patience.

Crédit photo : PNRHJ / Marion Brunel



Le pré bois et les épicéas toupies (E)

Dans l'arc jurassien, les hommes ont façonné des espaces où coexistent l'élevage du bétail et l'exploitation du bois, y faisant éclore des paysages typiques et une biodiversité toute particulière: le pré-bois. Symbole de cette coexistence, l'Épicéa «toupie» doit sa forme singulière à la dent du bétail. Pour résister à l'abrutissement, l'arbre réagit par une ramification très dense, à l'image d'un arbre taillé en bonsaï.

Crédit photo : PNRHJ / Marion Brunel



L'alpage (F)

Entre fin mai et fin septembre, c'est le temps de l'estive. Cependant, dans cette montagne fromagère, ce ne sont pratiquement plus les vaches laitières qui paissent en alpage. Celui-ci est en effet devenu l'espace dédié principalement aux génisses, c'est-à-dire aux jeunes femelles n'ayant pas encore mis bas. La production du Comté et du Morbier se fait «en bas», dans la vallée. Et si la Montagne du Mont d'Or porte le nom d'un autre fameux fromage, ce n'est qu'au cours du long hiver jurassien, à l'étable, que les vaches produiront le lait dédié à sa production.

Crédit photo : PNRHJ / Gilles Prost



Belvédère de la source du Doubs (G)

Le belvédère, à l'aplomb d'un petit cirque rocheux, offre une vue globale sur le val de Mouthe. Au premier plan, les premiers méandres du Doubs et la tourbière du Moutat, et au loin, le village de Mouthe, où se distingue très nettement le clocher comtois de son église.

Crédit photo : PNRHJ / Gilles Prost



La source du Doubs (H)

Jaillissant d'un siphon de 55 mètres de profondeur, les eaux sortent d'une cavité profonde qui n'est encore que très partiellement explorée. Les galeries sont alimentées par l'eau qui tombe sur le massif du Risol et qui s'infiltré dans les fissures du calcaire. La température de l'eau directement sortie de la cavité ne dépasse jamais les 6 degrés. De sa source à la Saône où il se jette, le Doubs parcourt une distance de 458 km, alors que les deux points ne sont séparés que d'environ 90 km à vol d'oiseau!

Crédit photo : PNRHJ / Edward Prost



Le Solitaire, inséparable de ses tourbières (I)

Le solitaire vit uniquement à proximité des tourbières, là où pousse l'airelle des marais, sa plante hôte. Il dépose ses œufs sur ses feuilles, qui servent aussi par la suite de nourriture à la chenille. C'est sous la forme de chenille que le solitaire passe l'hiver, avant de se transformer en chrysalide au printemps pour donner naissance à ce beau papillon jaune. En juin et en juillet, le papillon adulte butine dans les prairies humides alentour, papillonnant de fleurs en fleurs.

Crédit photo : Wolfgang Wagner



Tourbière de Mouthe (J)

Dans le massif du Jura, en altitude, les facteurs climatiques sont propices à l'installation de tourbières. A partir de cuvettes remplies d'eau, les tourbières se forment et évoluent lentement depuis environ 12 000 ans : colonisation de l'eau libre (treublants), bas-marais alcalin, puis tourbière bombée (haut-marais acide), caractérisée par l'installation des coussins de sphaignes. Enfin, l'assèchement et l'installation des ligneux marquent le stade ultime. Souvent, la tourbière est dite " mixte ", présentant différents stades et des formes de transition riches en espèces. C'est le cas des tourbières de Mouthe, représentatives des différents stades évolutifs entre bas et haut-marais. Dans cette mosaïque de groupements, les plus intéressants du point de vue écologique sont le bas-marais alcalin tourbeux à para-tourbeux, un petit secteur de pelouse acide oligotrophe à nard raide et surtout, une tourbière bombée active, dont une partie se boise lentement (pin à crochets). Ces biotopes spécialisés engendrent des écosystèmes particuliers. A cet égard, les tourbières de Mouthe sont particulièrement riches : elles abritent douze espèces de plantes protégées à l'échelon national ou régional, dont la laïche étoile des marais et la laïche des boubiers, le lycopode des milieux inondés, le rossolis à feuilles rondes, l'andromède à feuilles de polium et le bouleau nain. Cette dernière espèce est surtout représentée dans les fosses de recolonisation de la tourbière des " Seignes ", largement exploitée dans le passé. Des mégaphorbiaies d'altitude (végétation de hautes herbes) se développent autour du Doubs. En liaison avec la diversité des habitats, la richesse entomologique des tourbières de Mouthe est assez élevée. Parmi les 26 espèces de papillons de jour recensées, deux sont protégées : le damier de la succise et le cuivré de la bistorte, très localisé dans le Jura. Quatre espèces protégées d'amphibiens et de reptiles sont présentes, dont le triton alpestre et le lézard vivipare.

Crédit photo : PNR



La tourbière du Moutat (K)

Un platelage en bois permet de s'immerger dans le monde de la tourbière sans la dégrader. La tourbe résulte de la lente accumulation de végétaux qui ne se dégradent pas du fait de l'humidité permanente de ce site. Cette tourbe constitue un immense stock de carbone piégé. Saviez-vous que l'assèchement d'une tourbière de une surface équivalente à un terrain de football, rejette autant de CO2 dans l'atmosphère qu'une voiture familiale parcourant 145000 km, soit 3,5 fois le tour de la Terre.

Crédit photo : PNRHJ / Pierre Levisse



Les Sphaignes (L)

Ces mousses se développent sur les sols gorgés d'eau où la «nourriture» est limitée. À la manière d'une éponge, elles ont la capacité de stocker jusqu'à 30 fois leur poids en eau. Elles poussent par leur extrémité supérieure et meurent à la base. En libérant des composés acides, elles limitent la concurrence des autres végétaux et empêchent le développement des organismes qui interviennent dans la dégradation de la matière organique. Les anciennes couches de sphaignes ne pourrissent pas, ou peu: leur accumulation produit de la tourbe au rythme de 3 à 5 cm par siècle.

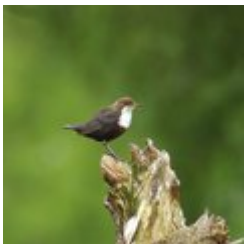
Crédit photo : PNRHJ / Marion Brunel



Exploitation de la tourbe par l'Homme (M)

Au 18ème siècle, les ressources en bois diminuant, les habitants du Haut-Jura se sont reportés vers un autre combustible moins performant : la tourbe. Une fois séchée, elle se consume lentement avec une odeur âcre caractéristique. Son extraction avait lieu au printemps, puis les briques étaient empilées en «lanternes» tout l'été. Enfin, elles étaient remisées en grange pour finir de sécher avant d'être utilisées. À de rares exceptions, dans le Haut-Jura, son exploitation a cessé durant les années 1950. Les talus visibles depuis la plateforme aménagée sont les marques de l'exploitation passée de cette tourbière.

Crédit photo : Collection Pierre Perrier



Le Cincle plongeur (N)

Hôte typique des cours d'eau rapides et des torrents à fond pierreux, le cincle plongeur, aussi appelé «merle d'eau» se reconnaît facilement à la tâche blanche de son plastron qui contraste avec le reste de son corps brun-roux. Les plumages du mâle et de la femelle sont semblables. Ce passereau aquatique à queue courte est à la fois haut sur pattes et trapu. De caractère nerveux, vous pouvez peut-être l'observer sur une pierre le long des berges, ne cessant de se baisser sur ses pattes «à ressorts».

Crédit photo : Fabrice Croset
